

## **CH\_VB 4088 2002-1369 vom 2. Juli 2002**

Bundesverwaltung, 2002-07-02, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_4088\\_2002-1369](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_4088_2002-1369)

FR: CH\_VB 4088 2002-1369 du 2 juillet 2002

IT: CH\_VB 4088 2002-1369 del 2 luglio 2002

### **Volltext**

4088 2002-1369 Ouverture d'une procédure d'examen de l'opération de concentration Presse Publications SR SA/Imprimerie Corbaz SA (art. 32 et 33 de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence; RS 251) Le 24 mai 2002, la Commission de la concurrence a reçu une notification complète relative à un projet de concentration entre Presse Publications SR SA/Imprimerie Corbaz SA. Presse Publications SR SA (Lausanne) envisage d'acquérir le contrôle de l'Imprimerie Corbaz SA (Montreux). Ces entreprises sont entre autres actives dans les domaines suivants: – Presse Publications SR SA est la filiale suisse du groupe de presse Edipresse actif principalement dans le domaine des médias écrits ainsi que dans celui des services (imprimeries, distribution de journaux). Presse Publications SR SA édite en particulier plusieurs quotidiens en Suisse romande (24 Heures, Le Matin, La Tribune de Genève). – L'Imprimerie Corbaz SA édite les quotidiens La Presse Riviera Chablais et La Presse Nord Vaudois. Elle exploite en outre une imprimerie. Toutes les entreprises et les tiers intéressés peuvent prendre position sur cette opération auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence. La prise de position, qui doit être présentée sous forme écrite, doit être remise au Secrétariat de la Commission de la concurrence au plus tard 15 jours après la date de la présente publication. Vous pouvez joindre le secrétariat par fax (031 322 20 53) ou par poste, avec la mention de l'opération de concentration concernée, à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence, Effingerstrasse 27, 3003 Berne. Selon l'art. 43, al. 4, de la loi sur les cartels (LCart), seules les entreprises participantantes ont qualité de parties. 2 juillet 2002 Secrétariat de la Commission de la concurrence

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Ouverture d'une procédure d'examen de l'opération de concentration Presse Publications SR SA/Imprimerie Corbaz SA In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 26 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 02.07.2002 Date Data Seite 4088-4088 Page Pagina Ref. No 10 126 404 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.